

Trois cent quatre-vingt-unième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la Salle du conseil de la Ville d'Asbestos, au 124 Greenshield, le lundi 20 janvier 2014, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	Mme Nathalie Durocher, représentante
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAN-SUD	M. Georges St-Louis
WOTTON	Mme Katy St-Cyr
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Chargé de projets en développement rural	M. Louis Laferrière
Responsable des programmes de rénovation et inspection	Mme Hélène Ménard

Un (1) citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard. M. Hugues Grimard souhaite la bienvenue à Mme Nathalie Durocher, représentante de la Ville d'Asbestos, et M. Louis Laferrière, chargé de projets en développement rural.

2014-01-8662

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté :

1. PRIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013
4. INVITÉS
5. DEMANDES DE CITOYENS
6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS
 - 6.1 Calendrier des activités – janvier et février 2014
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Loisirs
 - 7.1.1 Entente de partenariat entre la MRC des Sources et le Conseil sport loisirs de l'Estrie (CSLE) 2014
 - 7.1.2 Inscription Défi Santé 5/30 Équilibre 2014
 - 7.2 Vita Sources
 - 7.2.1 Vita Sources – État des revenus et dépenses au 31 octobre 2013
 - 7.2.2 Vita Sources – Liste des chèques du 1^{er} octobre au 31 octobre 2013
 - 7.2.3 Vita Sources – État des revenus et dépenses au 30 novembre 2013
 - 7.2.4 Vita Sources – Liste des chèques du 1^{er} novembre au 30 novembre 2013
 - 7.3 Avenir d'enfants
 - 7.3.1 Avenir d'enfants – État des revenus et dépenses au 31 octobre 2013
 - 7.3.2 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1^{er} octobre au 31 octobre 2013
 - 7.3.3 Avenir d'enfants – État des revenus et dépenses au 30 novembre 2013

- 7.3.4 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1^{er} novembre au 30 novembre 2013
- 7.4 Piste cyclable
 - 7.4.1 Renouvellement de la convention avec Corridors verts
 - 7.4.2 Acceptation des travaux - barrières
- 7.5 Culture
- 8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 Demandes d'appui
 - 8.1.1 CRÉ de l'Estrie – Projet pilote en transport collectif régional
 - 8.1.2 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – Un service postal pour la population
 - 8.1.3 MRC Vaudreuil-Soulanges – Modification entente partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités
 - 8.2 À titre de renseignement
- 9. RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 9.1 Ruralité
 - 9.1.1 Pacte rural – volet supralocal, Projet LV-2014 : Développement Mont-Ham
 - 9.2 Développement social
 - 9.3 Développement local
 - 9.4 Parc régional du Mont-Ham
 - 9.4.1 Parc régional du Mont-Ham – Acceptation des termes de l'entente à portée générale
- 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 Schéma d'aménagement
 - 10.2 Dossier aménagement
 - 10.3 Gestion réseau routier
 - 10.4 Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
 - 10.4.1 Modification aux normes du programme d'adaptation à domicile (PAD) – Application immédiate
- 11. POSTE DE POLICE
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 12.1.1 Prochaine rencontre du comité de sécurité incendie
 - 12.2 Comité de sécurité publique (CSP)
 - 12.2.1 Prochaine rencontre comité de sécurité publique
- 13. ENVIRONNEMENT
 - 13.1 Site d'enfouissement (LES)
 - 13.1.1 LES – État des revenus et dépenses au 30 novembre 2013
 - 13.1.2 LES – État des revenus et dépenses au 31 décembre 2013
 - 13.1.3 LES – Liste des chèques du 1^{er} décembre 2013 au 31 décembre 2013
 - 13.1.4 Rapport déposé au MDDEFP, travaux correctif du LES
 - 13.1.5 Présidence LES
 - 13.2 Eau
 - 13.3 Récupération
 - 13.3.1 Programme d'aide financière pour achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques municipales
- 14. DEMANDE DE CITOYENS
- 15. MRC FINANCES
 - 15.1 MRC – État des revenus et dépenses au 30 novembre 2013
 - 15.2 MRC – Liste des chèques du 1^{er} novembre au 30 novembre 2013
 - 15.3 MRC – État des revenus et dépenses au 31 décembre 2013
 - 15.4 MRC – Liste des chèques du 1^{er} décembre au 31 décembre 2013
- 16. MRC RESSOURCES HUMAINES
 - 16.1 Embauche chargé de projets en développement rural
- 17. MRC ADMINISTRATION
 - 17.1 Règlement 204-2013, Quotes-parts (partie I)
 - 17.2 Règlement 205-2013, Quotes-parts (partie II)
 - 17.3 Règlement 206-2013, Quotes-parts (partie III)
 - 17.4 COMBEQ_Renouvellement adhésion 2014
 - 17.5 Soutien technique en urbanisme – Mandat gré à gré
 - 17.6 Porteurs de dossiers 2014
 - 17.7 Nomination des délégués de comté 2014
 - 17.8 MFE_Contribution totale 2014 au CLD des Sources
- 18. MRC IMMEUBLE
 - 18.1 Travaux immeuble 309

19. TRANSPORT COLLECTIF

19.1 Renouvellement entente de service avec Transbestos – transport collectif

20. VARIA

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

2014-01-8663

**PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture desdits procès-verbaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE lesdits procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013, soient et sont acceptés tels que présentés.

Adoptée.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – janvier et février 2014

Le calendrier des rencontres pour les mois de janvier et février 2014 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

2014-01-8664

**ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE
CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE) 2014**

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) et la MRC des Sources conviennent d'être partenaires du développement du loisir sur le territoire et de participer conjointement à la réalisation d'actions de soutien du milieu;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources juge important de maintenir le poste d'agent de développement en loisir pour soutenir la concertation des intervenants et les initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie s'engage à verser à la MRC des Sources un soutien financier de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE le préfet M. Hugues Grimard et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Rachid El Idrissi soient et sont autorisés à signer l'Entente de partenariat entre le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) et la MRC des Sources pour l'année 2014, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, selon les conditions présentes à l'entente;

QUE la MRC s'engage à fournir au CLSE un bilan de ses activités et de ses dépenses salariales au plus tard le 31 janvier 2015.

Adoptée.

2014-01-8665

INSCRIPTION DÉFI SANTÉ 5/30 ÉQUILIBRE 2014

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources accorde beaucoup d'importance aux saines habitudes de vie pour les citoyens de son territoire;

CONSIDÉRANT que les saines habitudes de vie font partie des enjeux du regroupement de partenaires Vita Sources;

CONSIDÉRANT que le CSSS des Sources accompagnera la MRC des Sources et les acteurs portant des initiatives en lien avec les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que le rôle de la MRC et de ses municipalités est d'inciter leurs citoyens à participer au Défi Santé 5/30 Équilibre 2014;

CONSIDÉRANT que la MRC autorise l'agent loisir à mettre en place des actions de promotion afin d'inciter les citoyens de la MRC des Sources à s'inscrire au Défi Santé 5/30 Équilibre 2014;

CONSIDÉRANT que le regroupement de partenaires Vita Sources délègue une ressource pour bonifier la promotion du Défi Santé 5/30 Équilibre 2014 auprès des citoyens de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par la conseillère Mme Nathalie Durocher

QUE la MRC des Sources s'inscrive au Défi Santé 5/30 Équilibre 2014.

Adoptée.

VITA SOURCES

2014-01-8666

VITA SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 octobre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 octobre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-01-8667

VITA SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400012 à 201400021 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 27 991,05 \$.

Adoptée.

2014-01-8668

VITA SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 novembre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-01-8669

VITA SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400020 à 201400027 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 18 886,72 \$.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

2014-01-8670

AVENIR D'ENFANTS

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 octobre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 octobre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-01-8671

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400010 à 201400023 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 136,36 \$.

Adoptée.

2014-01-8672

AVENIR D'ENFANTS

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 novembre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-01-8673

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400010 à 201400031 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 9 050,05 \$.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

2014-01-8674

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC CORRIDORS VERTS

CONSIDÉRANT que selon l'article 3.2 de la convention, la corporation Les Corridors Verts doit aviser la MRC des Sources par écrit un an avant la fin de la convention en vigueur, si cette dernière souhaite renouveler ladite convention;

CONSIDÉRANT que la corporation Les Corridors Verts a informé la MRC des Sources de son désir de renouveler la convention dans une lettre datée du 20 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a répondu favorablement à cette demande dans une lettre datée du 9 septembre 2013 en spécifiant les montants qui seront accordés en renouvelant cette convention ;

CONSIDÉRANT que les parties ont tenu une rencontre le 26 novembre 2013 afin d'ajuster certaines autres clauses de cette convention ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources signe la convention avec la corporation Les Corridors Verts pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;

QUE malgré la date de la signature de cette convention, la corporation Les Corridors Verts aura droit au montant prévu dans cette convention pour l'année en cours;

QUE la corporation Les Corridors Verts devra déposer son plan d'action pour recevoir les autres montants prévus dans cette convention;

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, soient et sont autorisés à signer cette convention.
Adoptée.

2014-01-8675

ACCEPTATION DES TRAVAUX – BARRIÈRES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a confié à la corporation Les Corridors Verts, par sa résolution 2011-04-7567, la gérance, l'administration, l'aménagement, le développement et l'entretien de la piste multifonctionnelle, érigée sur un terrain loué du Gouvernement du Québec, en vertu d'un bail liant la MRC des Sources et le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que la corporation Les Corridors Verts souhaite apporter des améliorations à la piste cyclable en modifiant les barrières actuelles, afin d'accroître la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que la corporation Les Corridors Verts a besoin d'un soutien financier pour exécuter ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources autorise la corporation des Corridors Verts à déposer une demande de soutien financier au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin qu'elle soit en mesure de réaliser les travaux souhaités.

Adoptée.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

2014-01-8676

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'ESTRIE – PROJET PILOTE EN TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

CONSIDÉRANT la résolution 2012-02-7943 de la MRC des Sources par laquelle elle appuie la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie pour la réalisation d'un exercice de planification du transport collectif interrégional;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dix-huit derniers mois, une étude sur les besoins et les solutions possibles en transport collectif inter MRC a permis de dresser un portrait de la situation;

CONSIDÉRANT que le développement du transport collectif en milieu rural est l'un des vingt objectifs spécifiques du Plan de développement de l'Estrie 2013-2017 et qu'il reste beaucoup à faire pour assurer une couverture du territoire efficace, viable et répondant aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC sont les premières responsables de l'organisation du transport collectif sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités tenu en septembre 2013, le ministre des Transports du Québec a évoqué la possibilité d'expérimenter de nouvelles façons de faire en transport collectif régional et que le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie désire proposer au ministre d'être l'une de ces régions pilotes;

CONSIDÉRANT que le projet pilote en Estrie comporterait trois (3) dimensions :

- développement et concertation, par la réalisation d'un plan de transport régional visant à combler les lacunes actuelles et de faciliter les échanges entre les acteurs du transport;
- régionalisation, par la mise en place d'un exercice de réflexion concerté sur l'utilisation régionale d'une future taxe sur l'essence au profit du financement du transport collectif régional;
- décentralisation, par le transfert de pouvoir décisionnel et des budgets associés de Québec à la direction régionale de l'Estrie pour les programmes liés au transport collectif.

CONSIDÉRANT que la CRÉ de l'Estrie sollicite l'appui de chacune des MRC de l'Estrie pour la réalisation de ce projet pilote.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par la conseillère Mme Nathalie Durocher

QUE la MRC des Sources appuie la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie pour la réalisation d'un projet pilote en transport collectif régional;

QUE la MRC des Sources participe à la réalisation de ce projet pilote en transport collectif régional.

Adoptée.

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES – UN SERVICE POSTAL POUR LA POPULATION

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la MRC des Sources souhaite connaître les orientations de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) avant de se prononcer dans ce dossier.

**MRC VAUDREUIL-SOULANGES–MODIFICATION ENTENTE PARTENARIAT
FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la MRC des Sources ne donnera pas suite à cette demande d'appui, mais qu'elle laisse aux municipalités de la MRC des Sources la décision d'appuyer ou non cette résolution.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2014-01-8677

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL

**PROJET : MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE,
FINANCIÈRE ET MARKETING**

PROMOTEUR : DÉVELOPPEMENT DU MONT HAM

(Projet LV-2014)

CONSIDÉRANT le projet LV-2014 : *Mise en place d'une structure organisationnelle, financière et marketing* présentée par le développement du Mont-Ham dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à doter l'organisme à but non lucratif Développement Mont-Ham d'une structure organisationnelle, financière et marketing ce qui permettra à l'organisme d'avoir les outils nécessaires pour devenir autonome;

CONSIDÉRANT que Développement Mont-Ham a fait une demande d'aide financière de 11 550 \$ pour un investissement total de 46 591 \$;

CONSIDÉRANT que ce financement représente 24,79 % de l'investissement total;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation suivante : *Mettre en valeur les ressources humaines, physiques et culturelles du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la planification stratégique de la Municipalité de Ham-Sud établie en 2008;

CONSIDÉRANT les avancements concernant la question du statut du Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT la présentation du projet aux élus lors de l'atelier de travail du 15 janvier 2014 et que ceux-ci en recommandent l'acceptation par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources accepte le projet LV-2014 : Mise en place d'une structure organisationnelle, financière et marketing présenté par le Développement du Mont-Ham pour un montant maximum de 11 550 \$, ou correspondant à un apport maximal de 24,79 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe du pacte rural – volet supralocal;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 775 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (5 775 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (5 775 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (3 465 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 310 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Aucun sujet.

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

2014-01-8678

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM – ACCEPTATION DES TERMES DE L'ENTENTE À PORTÉE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation d'un parc régional sur son territoire, la MRC des Sources a adopté en vertu de l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), le règlement 203-2013 déterminant l'emplacement et les limites officielles d'un parc régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que conformément au Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux, la MRC des Sources a adopté un Plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham par la résolution 2012-04-7993 et que, tel que mentionné dans la lettre du MAMROT datée du 21 novembre 2013, ce dernier fut jugé conforme aux attentes gouvernementales ;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis favorable du Grand conseil de la Nation Waban-Aki daté du 28 novembre 2013 sur le Plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que, toujours dans le respect des étapes inscrites dans le Cadre de référence gouvernemental pour la création de parcs régionaux, l'étape subséquente à la détermination des limites officielles d'un parc régional sur le territoire de la MRC des Sources est la signature de l'entente à portée générale avec le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que la version finale du projet d'entente déposée en date du 12 décembre 2013 par le ministère des Ressources naturelles (MRN) fut présentée au conseil de la MRC à sa séance ordinaire du 20 janvier 2014 pour acceptation des termes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources accepte les termes de l'entente à portée générale pour l'exploitation du Parc régional du Mont-Ham conclue avec le Gouvernement du Québec.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**MODIFICATION AUX NORMES DU PROGRAMME D'ADAPTATION À DOMICILE (PAD) – APPLICATION IMMÉDIATE**

La responsable des programmes de rénovation et inspection, Mme Hélène Ménard, présente aux membres du conseil, un résumé des modifications apportées par le Conseil du Trésor aux normes du programme d'adaptation à domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), ainsi que les impacts sur l'application du programme. Ces modifications ont été adoptées le 29 octobre 2013. Mme Ménard rappelle également les coupures budgétaires annoncées pour les programmes RénoVillage et Réparation d'urgence.

Une mise à jour du guide d'accès au logement du CSSS des Sources disponible dans les municipalités, sera faite pour incorporer les nouvelles normes des programmes offerts à la MRC.

Il est mentionné que ces modifications seront présentées lors du prochain point de presse Les Sources en bref, le 25 février prochain.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

La coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que le prochain comité de sécurité incendie aura lieu le lundi 27 janvier à 19 h. Il sera question de la rédaction et de la remise, au ministère de la Sécurité Publique, du rapport de la mise en œuvre du plan d'action du Schéma incendie.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les membres du conseil à la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources qui se tiendra le 6 février 2014, à 9 h, à la salle du conseil de la Ville d'Asbestos.

ENVIRONNEMENT

2014-01-8679

SITE D'ENFOUISSEMENT**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 novembre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-01-8680

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-01-8681

SITE D'ENFOUISSEMENT

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300012 et 201300013 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 214,86 \$.

Adoptée.

RAPPORT DÉPOSÉ AU MDDEFP, TRAVAUX CORRECTIF DU LES

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que pour la suite des travaux de fermeture du LES, les correctifs observés par la MDDEFP ont été réalisés en décembre dernier. La MRC doit remettre à l'automne 2014 les rapports de post-fermeture au MDDEFP pour déterminer la fin des travaux de fermeture au LES.

2014-01-8682

PRÉSIDENTIE LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE D'ASBESTOS (LES)

CONSIDÉRANT qu'aux élections municipales 2013, le conseiller M. Jacques Hémond n'a pas été réélu ;

CONSIDÉRANT que le poste de président est vacant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la MRC des Sources recommande au conseil d'administration du Lieu d'enfouissement sanitaire d'Asbestos (LES) la nomination de M. Hugues Grimard à titre de président.

Adoptée.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Aucun sujet.

EAU

Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION DÉDIÉS AUX AIRES PUBLIQUES MUNICIPALES

Ce point est reporté à une prochaine séance.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Des questions et commentaires ont été adressés aux membres du conseil sur le site d'enfouissement concernant la récupération des gaz, ce à quoi la chargée de projet en environnement et les membres du conseil ont répondu de manière à satisfaire les attentes du citoyen.

MRC FINANCES

2014-01-8683

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 novembre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-01-8684

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} novembre au 30 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300767 à 201300845 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 199 308,32 \$.

Adoptée.

2014-01-8685

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 décembre 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2014-01-8686

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} décembre au 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300846 à 201300938 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 270 267,95 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2014-01-8687

EMBAUCHE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT RURAL

Suite à la recommandation du comité de sélection ayant été mandaté pour l'embauche d'une personne au poste de chargé de projets en développement rural à la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Louis Laferrière au poste de chargé de projets en développement rural rétroactivement au 7 janvier 2014. M. Laferrière sera soumis à une période de probation de six mois après quoi, une évaluation sera produite par le directeur général et secrétaire-trésorier en vue de l'obtention de sa permanence.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION**2014-01-8688****RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2013****RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2014 PARTIE I (7 MUNICIPALITÉS)****MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES****RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2013**

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2014 pour toutes les municipalités membres (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos
 Ville de Danville
 Municipalité de Saint-Adrien
 Canton de Saint-Camille
 Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
 Municipalité de Ham-Sud
 Municipalité de Wotton.

ATTENDU que le 27 novembre 2013, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2013-11-8640 ses prévisions budgétaires quant à la partie I du budget 2014 au montant de 3 337 523 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 3 444 218 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie I de:

Fonctionnement de la MRC	91 874 \$
Sécurité publique	36 573 \$
Environnement	44 905 \$
Aménagement	97 457 \$
Développement local	202 956 \$
Fibre optique / entretien	46 760 \$
Loisirs et culture	49 788 \$
Transport collectif	14 500 \$
Évaluation	468 054 \$
Total	1 052 867 \$

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU que la richesse foncière uniformisée totale donnée par l'évaluateur de la Municipalité régionale de comté des Sources, servant à l'établissement des quotes-parts reliées à la Partie I du Budget pour l'année 2014 est de 1 022 299 992 \$ lors du dépôt des rôles d'évaluation en date de compilation des données le 31 août 2013 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 27 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le **Règlement numéro 204-2013** imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources aux fonctions et aux activités suivantes :

Fonctionnement de la MRC
 Sécurité publique
 Environnement
 Aménagement
 Développement local
 Développement économique
 Fibre optique / entretien
 Ruralité
 Immeuble poste de police
 Loisirs et culture
 Transport collectif
 Évaluation

pour le budget de l'année 2014, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de **“Règlement imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2014:**

Fonctionnement de la MRC
 Sécurité publique
 Environnement
 Aménagement
 Développement local
 Développement économique
 Fibre optique / entretien
 Ruralité
 Immeuble poste de police SQ
 Loisir et culture
 Transport collectif
 Évaluation

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 538 053 \$:

Fonctionnement de la MRC	91 874 \$
Sécurité publique	36 573 \$
Environnement	44 905 \$
Aménagement	97 457 \$
Développement local	202 956 \$
Loisirs et culture	49 788 \$
Transport collectif	14 500 \$
Total	538 053 \$

demandées par le présent règlement sont imposées entre toutes les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée 2014 en date de compilation des données le 31 août 2013 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud, et la Ville de Danville.

2) Les quotes-parts totalisant 468 054 \$:

Contrat d'évaluation Évimbéc	468 054 \$
-------------------------------------	-------------------

sont demandées comme suit :

le montant de 468 054 \$ en quotes-parts est demandé par le présent règlement. Les quotes-parts sont imposées selon le nombre de dossiers apparaissant aux rôles déposés en date de compilation des données le 31 août 2013 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville :

Asbestos ville	3 197
Danville ville	2 252
Saint-Adrien	443
Saint-Camille canton	433
Saint-Georges-de-Windsor	764
Ham-Sud	444
Wotton	1 018
Total	8 551

3) Les quotes-parts totalisant 46 760 \$:

Fibre optique / entretien	46 760 \$
Total	46 760 \$

demandées par le présent règlement, sont imposées selon un montant **également réparti** entre toutes les municipalités, soit 46 760 \$ divisé par 7 municipalités ce qui donne une quote-part de 6 680 \$ pour chacune des municipalités locales.

**ARTICLE 4 : RÉPARTITION GÉNÉRALE:
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS**

Les dépenses pour le rachat et pour les contributions du régime de retraite des élus pour la partie de la rémunération découlant des fonctions de l'élu relevant du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* seront imposées aux municipalités locales d'où viennent les maires qui participent au régime, chaque municipalité payant le montant dû en rapport avec son maire, sauf pour les dépenses relatives au supplément de rémunération à titre de préfet, de préfet-suppléant ou autre, lesquelles dépenses sont réparties entre toutes les municipalités suivant le critère de l'article 3, Fonctionnement de la MRC.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25% des contributions totales:	le 15 mars 2014
2	: 25% des contributions totales:	le 15 juin 2014
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2014
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2014

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 6 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier
Adoptée.

Adoption du projet de règlement	:	27 novembre 2013
Avis de motion donné le	:	27 novembre 2013
Adoption du règlement	:	20 janvier 2014
Avis public d'entrée en vigueur	:	29 janvier 2014

2014-01-8689

RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2013

RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2014 PARTIE II (5 MUNICIPALITÉS)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2013

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie II du budget pour l'année 2014 pour cinq municipalités membres (5) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Municipalité de Saint-Adrien
Canton de Saint-Camille
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Municipalité de Ham-Sud
Municipalité de Wotton.

ATTENDU que le 27 novembre 2013, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2013-11-8641 ses prévisions budgétaires quant à la partie II du budget 2014 au montant de 4 600 \$, ce montant fait partie du budget total de la MRC de 3 444 218 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie II :

Cotisation à la FQM

4 600 \$

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 27 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le **Règlement numéro 205-2013**, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la fonction et activité « Cotisation à la FQM » pour le budget de l'année 2014, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de "**Règlement imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la fonction et activité « Cotisation à la FQM » du budget 2014.**"

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 4 600 \$:

Cotisation à la FQM **4 600 \$**
demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon le montant facturé par la Fédération Québécoise des municipalités du Québec (FQM) à savoir :

Municipalité de Saint-Adrien	770 \$
Canton de Saint-Camille	770 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	935 \$
Municipalité de Ham-Sud	770 \$
Municipalité de Wotton	1 355 \$

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25% des contributions totales:	le 15 mars 2014
2	: 25% des contributions totales:	le 15 juin 2014
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2014
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2014

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier
Adoptée.

Adoption du projet de règlement	:	27 novembre 2013
Avis de motion donné le	:	27 novembre 2013
Adoption du règlement	:	20 janvier 2014
Avis public d'entrée en vigueur	:	29 janvier 2014

2014-01-8690

RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2013

RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2014, PARTIE III

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2013

pour l'imposition de quotes-parts quant à la Partie III du budget pour l'année 2014 pour les deux (2) municipalités membres ci-dessous de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos
Municipalité de Wotton

ATTENDU l'Entente intermunicipale entre la Municipalité régionale de comté des Sources et la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, signée le 13 mars 2007, pour la création d'une régie intermunicipale aux fins de réaliser des travaux d'aménagement du lit du Lac Richmond (Trois-Lacs);

ATTENDU l'approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 1^{er} juin 2007 de la constitution de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs ;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Sources est participante à l'entente pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

ATTENDU que le 27 novembre 2013, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2013-11-8636 les prévisions budgétaires pour l'année 2014 présentées par et pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs au montant de 689 582 \$;

ATTENDU que le 27 novembre 2013, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2013-11-8642 ses prévisions budgétaires pour l'année 2014 quant à la partie III pour sa participation à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, au montant de 102 095 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie III de la Municipalité régionale de comté des Sources pour être prélevés entre :

Municipalité régionale de comté des Sources :	
Ville d'Asbestos	101 354 \$
Municipalité de Wotton	741 \$
Total	102 095 \$

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 27 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Nathalie Durocher
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE le **Règlement numéro 206-2013** imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton aux fonctions et aux activités suivantes :

**Contribution – Régie intermunicipale de restauration
et de préservation des Trois-Lacs**

pour le budget de l'année 2014, soit et est adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de **“Règlement imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton quant aux fonctions et aux activités de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2014”**.

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 102 095 \$:	
Ville d'Asbestos	101 354 \$
Municipalité de Wotton	741 \$
Total	102 095 \$

demandées par le présent règlement sont imposées entre les municipalités d'Asbestos et de Wotton selon un montant forfaitaire pour **l'année 2014 pour les deux municipalités concernées.**

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées de 102 095 \$ deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées, en quatre versements :

1 ^{er} versement	:	le 15 mars 2014
2 ^e versement	:	le 15 juin 2014
3 ^e versement	:	le 15 septembre 2014
4 ^e versement	:	le 15 décembre 2014

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier
Adoptée.

Adoption du projet de règlement	:	27 novembre 2013
Avis de motion donné le	:	27 novembre 2013
Adoption du règlement	:	20 janvier 2014
Avis public d'entrée en vigueur	:	29 janvier 2014

2014-01-8691**CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – RENOUELEMENT ADHÉSION 2014**

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement d'adhésion pour l'année 2014 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources renouvelle l'adhésion de M. Luc Lefrançois et de Mme Hélène Ménard à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2014 comme membres actifs au montant de 551,88 \$, incluant les taxes ;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Corporation professionnelle inspecteurs ».

Adoptée.

2014-01-8692

ENTENTE GRÉ A GRÉ POUR L'OCTROI DU MANDAT DE SOUTIEN TECHNIQUE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CONSIDÉRANT les devoirs et obligations du département d'urbanisme et d'aménagement du territoire envers la population;

CONSIDÉRANT l'importance de l'exactitude des informations légales et des actes urbanistiques produits en lien avec le développement du territoire;

CONSIDÉRANT que l'appui et la recherche d'information et d'opinions externes sont souvent des atouts majeurs pour l'avancement des dossiers municipaux et représentent un appui important pour les services d'inspection et d'urbanisme des municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issus de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente gré à gré afin d'octroyer le mandat de soutien technique en aménagement du territoire et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à conclure une entente gré à gré d'une valeur maximale de 2 500 \$ avec la firme Gaillardetz pour un soutien technique en aménagement du territoire et urbanisme.

Adoptée.

2014-01-8693

PORTEURS DE DOSSIERS 2014 – MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT les arrivées et les départs dans certains comités de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE le document « **Porteurs de dossiers 2014 de la MRC des Sources** » soit et est adopté pour faire partie intégrante de la présente résolution.

AGRICULTURE	
COMITE AGRO-ALIMENTAIRE (TACARA)	Représentant des élus (1) Michel Plourde, maire de Danville Personne-ressource (1) Dominic Poulin, conseiller agroforestier CLD
COMITE CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)	Représentants des élus (3) René Perreault, président, maire de Saint-Georges-de-Windsor Michel Plourde, maire de Danville Pierre Bellerose, conseiller Saint-Camille Représentants UPA (4)

	<p>Jocelyne Bergeron-Pinard Roch Charland Daniel Guimond Pierre Chrétien Représentant des citoyens (1) Pierre-Alexandre Parent Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Dominic Poulin, conseiller agroforestier CLD</p>
<p>PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)</p>	<p>Représentants des élus (4) René Perreault, président CCA, représentant élu de la MRC Pierre Therrien, préfet-suppléant, représentant élu de la MRC Michel Plourde, représentant CCA, représentant élu de la MRC Benoît Bourassa, représentant élu de la MRC Représentant UPA (3) François Bourassa, président de la Fédération UPA-Estrie Roch Charland, président du Syndicat local de l'UPA des Sources François Thomas, représentant UPA /Urbaniste responsable de l'aménagement à la Fédération de l'UPA Estrie Partenaires de développement (6) Patrick Chalifour, expert conseil MAPAQ, conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme Jean-Paul Gendron, président, Agence de la mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie Judith Côté, représentant du MAMROT Yvan Pinard, président, Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA) Marc Grimard, directeur générale de la SADC des Sources Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Dominic Poulin, conseiller aux entreprises et au développement agroforestier au CLD, agronome</p>
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT	
<p>COMITE D'AMENAGEMENT</p>	<p>Représentants des élus (5) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor Katy St-Cyr, mairesse de Wotton Georges St-Louis, maire d'Ham-Sud Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC</p>
<p>COMITE CONSULTATIF DU PARC REGIONAL DU MONT HAM</p>	<p>Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien Georges St-Louis, maire d'Ham-Sud Partenaires de développement (4) Jean Laurier, représentant de la Corporation de développement du mont Ham Daniel Pitre, directeur au développement des collectivités SADC Alain Roy, conseiller Ville d'Asbestos (substitut Jean Roy) Miguel Herrero, représentant MAMROT, direction régionale Estrie Personnes-ressources (5) Rachid El Idrissi, directeur général MRC/CLD Marc Cantin, conseiller culturelle et touristique CLD Dominic Poulin, conseiller agroforestier CLD Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Marie Eve Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD</p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION CLD</p>	<p>Secteur municipal (5) Hugues Grimard, préfet et président, maire d'Asbestos Pierre Therrien, vice-président, maire de Saint-Adrien (siège 1) Katy St-Cyr, mairesse de Wotton (siège 2) Michel Plourde, maire de Danville (siège 3) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor (siège 4) Société civile (4) Sylvie Khawaja – secteur <i>Économie sociale</i> (siège 5) Bernard Coulombe – secteur <i>Affaires</i> (siège 6) Jacques Lalande – secteur <i>Commercial</i> (siège 7) Yvan Pinard - secteur <i>Agroforestier</i> (siège 8) Personnes-ressources (6) Rachid El Idrissi, directeur général CLD Brigitte Martin, coordonnatrice CLD Louise Beaudoin, secrétaire de direction MRC Gaby Beaudoin, directrice du Centre local d'emploi Karine Vallières, députée comté de Richmond Mounir Lahmani, conseiller MFE – direction régionale Estrie</p>

COMITE D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT AGENDA 21 LOCAL	<p>Représentant des élus (1) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos, co-président</p> <p>Partenaires de développement (6) Daniel Dumas, président SADC, co-président Christian Desrochers, directeur général Commission scolaire Gaby Beaudoin, directrice CLE Asbestos Sylvie Khawaja, présidente CDC Benoît Bourassa, CDC Mario Morand, directeur général CSSS des Sources</p> <p>Représentants des citoyens (2) Henri-Paul Bellerose, citoyen, représentant rural Sylvie Chaîné, citoyenne, représentant urbain</p> <p>Personnes-ressources (5) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire trésorier MRC/CLD Brigitte Martin, coordonnatrice CLD Marc Grimard, directeur général SADC Benoît Bourassa, CDC Alain Roy, agent de projet Agenda 21 Local</p>
COMITE DE COORDINATION AGENDA 21 LOCAL	<p>Personnes-ressources (6) Marie Eve Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD Marc Cantin, conseiller culturelle et touristique CLD Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Alain Roy, coordonnateur CDC Daniel Pitre, directeur au développement des collectivités SADC Alain Roy, agent de projet Agenda 21 local</p>
CONFERENCE REGIONALE DES ELUS DE L'ESTRIE (CRÉE)	<p>Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Benoît Bourassa, maire de St-Camille</p>
IMMEUBLE 309	<p>Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, président, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, vice-président, maire de Saint-Adrien Michel Plourde, maire de Danville</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC</p>
FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL DE LA REGION D'ASBESTOS (FIL) FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) du CLD des Sources	<p>Représentants des élus (2) Michel Plourde, maire de Danville Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien</p> <p>Représentants secteurs (4) Pierre Corbeil, président Daniel Dumas, représentant SADC Sylvie Khawaja, représentante économie sociale CLD Jacques Lalonde, représentant commercial</p> <p>Personne-ressource (1) Rachid El Idrissi, directeur général CLD</p>
SOCIETE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITE DES SOURCES (SADC)	<p>Représentants des élus (2)</p> <p style="text-align: center;">EN ATTENTE</p>
COMITE CONSULTATIF SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC	<p>Représentants des élus (2) Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien, président Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos, substitut</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Hélène Ménard, technologue en bâtiment MRC</p>
COMMUNICATION	
COMITE COMMUNICATION	<p>Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Benoît Bourassa, maire de St-Camille</p> <p>Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général MRC/CLD Marie-Ève Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD Marc Cantin, conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel CLD</p>

CULTURE ET PATRIMOINE	
COMITE CULTUREL	<p>Représentants des élus (2) Benoît Bourassa, président, maire de Saint-Camille Luc St-Laurent, conseiller Ham-Sud</p> <p>Partenaires de développement (7) Michel Bachelet, Patrimoine Huguette Desrochers, Commission scolaire des Sommets Madeleine Dériaz, Métiers d'arts Renée Wilsey, Diffusion et arts visuels Denis Lalonde, Arts d'interprétation René Béchar, Arts d'interprétation Sylvain Soucy, MCCC</p> <p>Personne-ressource (1) Marc Cantin, conseiller touristique et culturelle CLD</p>
LOISIRS	
CORRIDORS VERTS DE LA REGION D'ASBESTOS	<p>Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Katy St-Cyr, mairesse de Wotton</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Steve Pelletier, agent de développement loisir MRC</p>
COMITE DES LOISIRS	<p>Représentants des élus (2) Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille</p> <p>Personne-ressource (1) Steve Pelletier, agent de développement loisir MRC</p>
CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE	<p>Représentant des élus (1) Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien</p> <p>Personne-ressource (1) Steve Pelletier, agent de développement loisir MRC</p>
COMITE D'ACTION LOCALE DE LA MRC DES SOURCES (CAL) – QUEBEC EN FORME	<p>Représentants des élus (7) Pierre Benoît, Asbestos Nathalie Boissé, Danville Onil Giguère, Saint-Adrien Yvon Richer, Saint-Georges-de-Windsor Luc St-Laurent, Ham-Sud Karine Grenier, Wotton Micheline Saint-Laurent, Saint-Camille</p> <p>Partenaires de développement (16) Représentants scolaires (5) Daniel Champagne Masson, Notre-Dame-de-l'Assomption, La Passerelle, N.-Dame-de-Lourdes, Hamelin, La Tourelle Kirk Robinson, école ADS Daniel Champagne, école secondaire de l'Escale Représentants Centre de santé de la MRC des Sources (1) Karine Larrivée Représentants secteur communautaire (1) Lucie Cormier, CDC Représentants associations (7) Comité de loisirs St-Camille Emanuelle Pelchat Famillaction, Caroline Payer Comité loisirs Danville, Stephane Roy Comité loisirs Wotton, Karine Grenier Comité prévention concertation Jeunesse (vacant) Maison des jeunes de l'Or blanc, AGJOB et Danville, Maryse Viens Partenaire pour la petite enfance, Joanne Gardner Représentants CPE (2) CPE La Sourcière, Maryse Fredette CPE Les Poussinelles, Karine Grenier</p> <p>Personnes-ressources (15) Éric Dion, Vita Sources Steve Pelletier, Vita Sources Sylvie Charbonneau, Québec en forme Guylaine Lampron, Québec en forme Louise Héroux, CSLE Paul-André Picard, animateur, intervenant en psychomotricité Emmanuelle Pelchat, animatrice, intervenante en psychomotricité France Blanchet, Cuisine Amitié Annie Dion, Maison des jeunes en milieu rural Serge Dion, école La Tourelle Richard Desjardins, école Hamelin, N.-D.-Lourdes, Christ Roi Chantal Landry, école La Passerelle Josée Roy, Commission scolaire des Sommets Marie-Josée Thibert, conseillère ressource en développement de l'enfant</p>

DÉLÉGUÉS DE COMTÉ	
DELEGUES DE COMTE	Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor
DELEGUES DE COMTE-- SUBSTITUTS	Représentants des élus (3) Georges St-Louis, maire d'Ham-Sud Katy St-Cyr, mairesse de Wotton Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille
ENVIRONNEMENT	
COMITE DE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES	Représentants des élus (7) Claude Blain, Saint-Adrien (substitut Pierre Therrien) Serge Boislard, Ville d'Asbestos Jean-Guy Dionne, Ville de Danville (substitut Michel Plourde) Martin Aubé, Saint-Camille Gilles Sirois, Saint-Georges-de-Windsor Luc St-Laurent, Ham-Sud (substitute Georges St-Louis) <i>A confirmer, Wotton (substitut)</i> Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC
COMITE DES PROPRIETAIRES DU LES (15 MUNICIPALITES)	Représentants des propriétaires (15) Serge Boislard, conseiller Asbestos Jean-Guy Dionne, conseiller Danville <i>A confirmer, conseiller Wotton</i> Charles Luneau, conseiller Saint-Rémi-de-Tingwick André Bougie, conseiller Sainte-Élisabeth-de-Warwick Martin Aubé, conseiller Saint-Camille Claude Blain, conseiller Saint-Adrien Gilles Sirois, conseiller Saint-Georges-de-Windsor Luc Saint-Laurent, conseiller Ham-Sud Maryse Beauchesne, conseillère Chesterville Christian Tisluck, conseiller Kingsey Falls Simon Boucher, conseiller Sainte-Clothilde-de-Horton Claude Lebel, conseiller Saint-Félix-de-Kingsey Monique Paquin, mairesse Sainte-Séraphine Nicole Côté, conseillère Notre-Dame-de-Ham Personnes-ressources (3) <i>A venir, président</i> Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC
COMITE DE GESTION DE L'EAU	Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Michel McDuff, représentant de Wotton Représentant des partenaires (1) Caroll McDuff, président COPERNIC Personnes-ressources (5) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Louis Laferrière, chargé de projet en développement rural MRC Manon Couture, chargée de projets COPERNIC
COMITE DU BARRAGE DENISON	Membres officiels Représentants des élus (2) Préfet de la MRC, Hugues Grimard Maire de la Ville de Danville, Michel Plourde Substituts Représentants des élus (2) Préfet suppléant de la MRC, Pierre Therrien Jean-Guy Dionne, maire suppléant de la Ville de Danville Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC
REGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRESERVATION DES TROIS-LACS (RIRPTL)	Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Michel McDuff, représentant de Wotton Benoît Bourassa, maire de St-Camille Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Louis Laferrière, chargé de projet en développement rural MRC Louise Beaudoin, secrétaire de direction MRC
REGIE DE TRI DE LA REGION SHERBROOKOISE	Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Georges St-Louis, maire d'Ham-Sud (substitut)

ÉVALUATION	
COMITE D'EVALUATION	<p>Représentants des élus (3) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien</p> <p>Personnes-ressources (2) Georges-André Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier ville d'Asbestos Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC</p>
FORÊT	
COMITE SUR LE DEBOISEMENT	<p>Représentants des élus (2) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor, président du CCA de la MRC Katy St-Cyr, mairesse de Wotton, porteur du dossier « Forêt »</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC</p>
COMITE FORET	<p>Représentants des élus (2) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor, président du CCA de la MRC Katy St-Cyr, mairesse de Wotton</p> <p>Représentant des partenaires (3) Sylvain Dulac, représentant du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie Martin Larrivée, représentant d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe Pierre Bellavance, représentant du Groupement forestier coopératif Saint-François</p> <p>Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC ingénieur forestier (consultant externe)</p>
COMMISSION REGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT) DE L'ESTRIE	<p>Représentant des élus (1) Michel Plourde, maire de Danville</p>
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
COMITE DE SECURITE PUBLIQUE (Sûreté du Québec)	<p>Représentants des élus (7) René Perreault, président, maire de Saint-Georges-de-Windsor Katy St-Cyr, vice-présidente, mairesse de Wotton Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Michel Plourde, maire de Danville Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien Georges St-Louis, maire d'Ham-Sud</p> <p>Personnes-ressources (5) Étienne Martel, directeur poste de Wotton Manon Viger, adjointe au chef du bureau de soutien opérationnel de l'Estrie Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Marc Cantin, conseiller au développement touristique et culturel CLD Louise Beaudoin, secrétaire de direction MRC</p>
COMITE DE SUIVI DES REGLEMENTS UNIFORMISES	<p>Personnes-ressources (10) Marie-Claude Couture, directrice générale Saint-Camille Caroline Lalonde, directrice générale Danville Marie-Christine Fraser, greffière, Ville d'Asbestos (David Bélanger, substitut) Maryse Ducharme, directrice générale Saint-Adrien Caroline Poirier, directrice générale Ham Sud Caroline Larose, directrice générale par intérim Wotton Armande Perreault, directrice générale Saint-Georges-de-Windsor Étienne Martel, directeur poste de Wotton Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC</p>

COMITE DE SUIVI DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE	<p>Représentants des élus (3) Michel Plourde, maire de Danville Pierre Bellerose, conseiller de Saint-Camille Jean Laurier, conseiller d'Ham-Sud</p> <p>Représentants des services en sécurité incendie (6) Alain Chaîné, préventionniste Asbestos Alain Roy, directeur service incendie Danville Mario Durocher, Service incendie Asbestos Marquis Therrien, directeur Régie des 3 Monts, représentant Saint-Adrien Christopher Grey, service incendie St-Claude, représentant de Saint-Georges-de-Windsor Claude Vaillancourt, Service incendie Wotton</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement et coordonnatrice Schéma de sécurité incendie MRC</p>
SOCIO-COMMUNAUTAIRE	
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DU MONT HAM- SUD	<p>Représentant des élus (1) Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien,</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général MRC/CLD Marc Cantin, conseiller au développement touristique et culturel CLD</p>
SOLIDARITE RURALE DU QUEBEC	<p>Représentant des élus (1) Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille</p>
COMITE CONSULTATIF ACHAT LOCAL	<p>Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Benoît Bourassa, maire Saint-Camille Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire Saint-Adrien</p> <p>Personnes-ressources (3) Marie Eve Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD Alain Blanchet, conseiller développement entreprises commerciales et de services CLD Daniel Pitre directeur du développement de la collectivité SADC</p>
COMITE CONSULTATIF PACTE RURAL	<p>Représentants des élus (4) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor Katy St-Cyr, mairesse de Wotton (substitut)</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Louis Laferrière, chargé de projet en développement rural MRC</p>
COMITE MISE EN ŒUVRE POLITIQUE D'ACCUEIL	<p>Personnes-ressources (6) Annie Plamondon, agente d'accueil et de promotion CLD Marie Eve Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD Katherine Gouin, Inode Estrie Anouk Wilsey, Carrefour jeunesse emploi du comté de Richmond Manon Vaillancourt, représentante de l'Alliance des corpos Karine Larrivée, CSSS des Sources</p>
COMITE PERSEVERANCE SCOLAIRE	<p>Représentant des élus (1) Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille</p>
COMITE CONSULTATIF PLAN DE LUTTE DE LA PAUVRETE	<p>Personnes-ressources (5) Valérie Lauzier, Aide-juridique Nathalie Durocher, CSSS des Sources Lucie Cormier, CACD Alain Roy, CDC</p>
MOBILISATION (COMITE UNIVERSITE RURALE QUEBECOISE)	<p>Représentant des élus (1) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos</p> <p>Personne-ressource (1) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC</p>

TRANSPORT	
TRANSPORT COLLECTIF	Personnes-ressources (9) Nathalie Durocher, représentante CSSS des Sources Louis Laferrière, chargé de projet en développement rural MRC Catherine Leblanc, Croisée des Sentiers Carole Beurivage, mandataire Transbestos Caroline Poirier, représentante municipalité d'Ham Sud Maryse Ducharme, représentant municipalité de Saint-Adrien Lucie Cormier, CDC Vacant, collectif d'action contre la pauvreté Vacant, partenaires de la petite enfance Vacant, usager du transport collectif
VEHICULES HORS-ROUTE	Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Katy St-Cyr, mairesse de Wotton Nicole Gagnon Champoux, UPA

Adoptée.

2014-01-8694**NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE COMTÉ 2014**

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par la conseillère Mme Nathalie Durocher

QUE le conseil de la MRC des sources nomme les délégués de comté 2014 suivants :

Délégués de comté :

- M. Hugues Grimard, maire d'Asbestos et préfet
- M. Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien et préfet-suppléant
- M. René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor

Délégués de comté substitués :

- M. Georges St-Louis, maire d'Ham-Sud
- Mme Katy St-Cyr, mairesse de Wotton
- M. Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille

Adoptée.

2014-01-8695**MRC DES SOURCES – CONFIRMATION CONTRIBUTION TOTALE CLD DES SOURCES 2014**

CONSIDÉRANT l'entente de gestion 2012-2014 conclue entre le ministère des Finances et de l'Économie et la MRC des Sources, le 7 juillet 2012, concernant le rôle et les responsabilités de la MRC en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice ;

CONSIDÉRANT l'article 3.3 de l'entente qui prévoit une contribution financière minimale de 565 325 \$ établie en deux versements qui se divisent comme suit, soit un premier de 451 351 \$ en juin 2014 et un deuxième de 113 974 \$ en novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT l'article 3.5.1 de l'entente qui prévoit une contribution additionnelle sous réserve d'un constat favorable des résultats obtenus par le CLD d'un montant de 45 590 \$ qui s'ajouteront au deuxième versement de l'article 3.3 de l'entente ;

CONSIDÉRANT l'article 3.5.3 de l'entente qui prévoit une contribution additionnelle maximale du ministre en appariement d'une quote-part additionnelle identique ou supérieure de la MRC pour un montant de 14 839 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'engage à verser, pour l'année 2014, une contribution additionnelle de 14 839 \$ au CLD des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par la conseillère Mme Nathalie Durocher

QUE la MRC des Sources confirme au ministère des Finances et de l'Économie qu'elle s'engage à verser, pour l'année 2014, une contribution additionnelle de 14 839 \$ au CLD des Sources, tel que prévu à l'article 3.5.3 de l'entente de gestion 2012-2014.

Adoptée.

MRC IMMEUBLE

TRAVAUX IMMEUBLE 309

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que l'aménagement et le déménagement temporaire du locataire Service Canada s'est bien déroulé et qu'ils sont relocalisés temporairement depuis le 20 janvier au niveau 000 de l'immeuble. Elle mentionne également que les travaux d'agrandissement et de mises aux normes du bâtiment débutent cette semaine. La date de livraison des locaux à Services Canada est prévue pour le 5 avril 2014. Mme Ratté rappelle que les salles de rencontres prêtées temporairement à Service Canada seront à nouveau disponibles pour le personnel de l'immeuble et les séances du conseil à partir du mois de mai 2014.

TRANSPORT COLLECTIF

2014-01-8696

RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE AVEC TRANSBESTOS TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT l'étude des besoins et de faisabilité du transport collectif et le plan de développement du transport collectif, réalisés en 2003 et en 2005, qui soulignent la nécessité de «maximiser les infrastructures en place pour en élargir l'accès à un plus grand bassin de population» ;

CONSIDÉRANT l'offre de services couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 déposée à la MRC des Sources par Transbestos inc, qui consiste, entre autres, à utiliser les places disponibles dans les véhicules de transport adapté ;

CONSIDÉRANT la proposition du comité de transport collectif d'accepter l'offre de services de Transbestos ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE le conseil de la MRC des Sources mandate Transbestos inc. pour la gestion et l'opération du service de transport collectif dans la MRC des Sources du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 pour un montant de 40 800 \$, comprenant une contribution bonifiée selon le MTQ (2/1) des revenus provenant de la tarification des usagers, jusqu'à concurrence des sommes prévues et versées par le ministère des Transports du Québec ;

QUE le conseil de la MRC des Sources mandate le comité de transport collectif de la MRC pour faire la promotion du service de transport collectif sur le territoire ;

QUE l'octroi du mandat à Transbestos inc. soit conditionnel à l'obtention de la contribution du ministère des Transports du Québec ;

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, soient et sont autorisés à signer l'entente.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2014-01-8697

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Mme Nathalie Durocher propose la levée de la séance à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier